



COMITÉ DIRECTEUR

FORMULAIRE DE DÉPÔT D'UNE LISTE

La liste de candidatures doit être adressée au siège de la Fédération : FFM - Élections 2024 - Comité Directeur, 74 avenue Parmentier 75011 PARIS, au moins trente (30) jours avant la date fixée pour l'élection, par lettre Recommandé avec demande d'Avis de Réception, **soit au plus tard le 17 août 2024**, le cachet de la poste faisant foi.

A peine de nullité, chaque liste doit comporter :

- Quarante (40) candidats à la date du dépôt de celle-ci avec une parité intégrale homme / femme ;
- Au moins cinq (5) parrainages de structures déconcentrées (Ligue Motocycliste Régionale et/ou Comité Motocycliste Départemental).

Pour être réputé complète, chaque liste doit être accompagné du présent formulaire permettant de recenser les noms et prénoms des candidats présents sur la liste et d'une attestation sur l'honneur de chacun des candidats. La signature du formulaire par le candidat placé en tête de liste vaut attestation sur l'honneur de celle-ci conformément à l'article 11.2.5.1 des statuts de la FFM.

Les candidats qui désirent se présenter doivent :

- Être titulaires d'une licence fédérale en cours de validité au jour du dépôt des candidatures ;
- Être âgés de plus de dix-huit ans au jour de l'élection.

L'ensemble des règles applicables peuvent être consultées dans les statuts de la FFM.

Je soussigné(e) :

Madame Monsieur

NOM :

Prénom :

Demeurant :

Code Postal : Ville :

Adresse mail :

Tél :

Numéro de licence :

Déclare vouloir poser la candidature de la liste adossée au présent formulaire à l'élection du Comité Directeur de la Fédération Française de Motocyclisme lors de l'Assemblée Générale Élective du 16 septembre 2024.

Le/La candidat(e) tête de liste

Fait à

Le 2024

Signature

COMITÉ DIRECTEUR : LISTE DES CANDIDATURES

Modalités de constitution de la liste :

La liste comprend en tête de liste le candidat au poste de Président. Le candidat au poste de 1^{er} Vice-Président doit figurer dans les trois premiers candidats de la liste. Indiquez « 1^{er}VP » en première colonne, en face du nom du candidat pour ce poste. Indiquer « Médecin » en première colonne, en face du nom du candidat pour ce poste. Ce dernier doit figurer dans les 24 premiers candidats de la liste. La composition de la liste doit être paritaire (alternance homme/femme ou femme/homme).

	Sexe H/F	NOM et Prénom	N°de licence
1. Tête de liste - Président de la FFM			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			
9.			
10.			
11.			
12.			
13.			
14.			
15.			
16.			
17.			
18.			
19.			
20.			
24.			
25.			
26.			
27.			
28.			
29.			
30.			
31.			
32.			
33.			
34.			
35.			
36.			
37.			
38.			
39.			
40.			

Pour être réputée complète, chaque liste doit être accompagnée obligatoirement du présent formulaire recensant les noms et prénoms des candidats présents sur la liste.